

2030. Avant cela, d'après vos propres paroles, vous avez travaillé pour M. Dewdney?—Pas du tout. C'était le premier ouvrage dont il a été question.

2031. N'avez-vous rien fait pour M. Dewdney avant ce congé d'absence?—Non.

2032. Vous avez eu ces vacances spéciales afin de vous permettre de travailler pour M. Dewdney d'après les instructions de M. Fred. White?—Il n'y a pas eu d'instructions, M. White est venu me demander si je pouvais faire l'ouvrage. Je lui ai dit que je ne savais pas dans le moment si je pourrais le faire; que je le lui ferais savoir plus tard et que si la chose n'était pas trop pressée et si on me donnait le temps nécessaire, je ferais l'ouvrage dans mes heures de loisir; que mon fils m'aiderait et que je pourrais ainsi probablement faire ce qu'il me demandait.

2033. Dès que vous avez eu ce congé, vous vous êtes assidûment mis à la besogne?—Pas du tout.

2034. Je veux dire à ce travail spécial?—J'en ai fait la plus grande partie.

2035. Que faisiez-vous pendant ces vacances?—Je travaillais chez M. Dewdney, ou dans mon atelier, à la bâtisse du gouvernement.

2036. Votre fils n'était-il pas à la bâtisse?—Je venais quelquefois à la bâtisse quand j'avais quelques morceaux à coller ou pour toute autre raison. Je n'avais pas de colle chez moi.

2037. Vous travaillez chez M. Dewdney, et vous reveniez lorsque vous deviez vous servir de colle?—Je n'étais pas à la résidence de M. Dewdney quand je me servais de colle à la bâtisse dans mon atelier.

2038. Non, certainement. Le congé était pour vous mettre à même de travailler chez M. Dewdney?—Oui.

*Par le président :*

2039. Les hommes employés au même genre de travail que vous, ont-ils habituellement quelque congé dans le cours de l'année?—Oui.

2040. Leur salaire court-il pendant ces absences?—Oui. Le bureau des travaux publics donne des congés à ses hommes.

*Par M. Barron :*

2041. Est-ce d'habitude d'obtenir ainsi des congés pour travailler sous un ministre particulier?—Non.

*Par M. Taylor :*

2042. Depuis combien de temps êtes-vous employé au gouvernement?—Je l'ai été, par intervalles, depuis 1859.

2043. Et c'était le premier congé que vous aviez?—Oui.

WILLIAM PEART est appelé, assermenté et interrogé :

*Par M. Somerville :*

2044. Depuis combien de temps êtes-vous au service du gouvernement?—Depuis le 1er juin 1880.

2045. Où résidiez-vous avant cela?—Je suis entré au service du gouvernement le 1er Juin, 1880, à Winnipeg.

2046. Quelle position occupiez-vous à Winnipeg?—J'étais messenger du gouvernement.

2047. Dans quel ministère?—Dans celui des affaires des sauvages.

2048. Qui vous a nommé à cette position?—Je demeurais à Winnipeg; j'ai vu dans les journaux qu'on demandait un messenger; je me suis présenté et j'ai eu l'emploi.

2049. A qui vous êtes-vous adressé?—Au chef du bureau.

2050. Vous avez été au service du gouvernement à Winnipeg depuis 1880?—Oui.

2051. Jusqu'à quelle date?—Jusqu'à présent.

2052. Mais vous n'êtes pas employé aujourd'hui à Winnipeg?—J'ai été employé à Winnipeg depuis le 1er juin, 1880, jusqu'au 1er juillet, 1882.